

septembre 2005

l'accueil scolaire des enfants du voyage

inspection académique

Sarthe

académie
Nantes



L'accueil scolaire des enfants du voyage

L'accueil des Gens du Voyage dans la Sarthe prend place dans le cadre du schéma départemental régi par les dispositions de la loi du 5 juillet 2000.

Si les déplacements ne favorisent pas la scolarisation et l'assiduité qu'elle suppose, ils ne peuvent pas être un obstacle au droit à l'éducation, à l'instruction obligatoire. Les enfants des familles qui voyagent présentent des besoins spécifiques variés auxquels il convient de répondre par une variété de solutions qui prennent appui sur les dispositifs de droit commun.

Ce qui importe, c'est que les enfants du voyage soient associés à la vie des écoles, qu'ils participent activement à la classe, que leurs apprentissages soient voués au progrès et à la réussite.

Favoriser la connaissance de soi par le partage et la rencontre, reconnaître des compétences et savoir-faire liés à leur culture propre, faire avancer l'idée d'une « instruction civique interculturelle », autant de valeurs qui guident l'action du groupe départemental « Accueil scolaire des enfants du voyage ».

Le présent ouvrage, réalisé par les membres du groupe, se propose d'élaborer un bilan d'étape sur le travail effectué depuis ses trois années d'existence.

Je tiens à remercier tous les acteurs de cette prise en charge éducative et pédagogique réussie.

Jean-Claude ROUANET
Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de la Sarthe

« Il n'y a pas une seule culture tsigane parce qu'il y a beaucoup de groupes tsiganes. Ces cultures sont trans-nationales et paradigmatiques : on peut trouver des situations complètement différentes dans une même région, ou dans le même état. (...)

Nous avons des ROMS, des SINTI, des KALES, des MANOUCHES, des ROMANICHELS, des GITANS. Ce sont des ethnonymes. Nous sommes connus par la majorité comme Tsiganes, Zigeuner, Zingari, etc qui sont des mots péjoratifs ou romantiques aussi dangereux les uns que les autres pour notre identité. Il faut appeler chacun de nous par notre nom précis. »

Alexian Santino Spinelli, docteur en philosophie, professeur à l'université de Trisete, poète de langue romani, musicien et chanteur, président de l'association Them Romano

L'accueil scolaire des enfants du voyage constitue un souci permanent pour les enseignants chargés de scolariser les enfants « itinérants ».

L'acuité de cette question systémique met en lumière la problématique de l'accès à l'instruction par un très petit nombre, la gestion de présences aléatoires et d'antagonismes séculaires, le sujet des « processus d'enseignement-apprentissage » et de l'état d'esprit.

Cette brochure apporte un éclairage sur la situation départementale. Au-delà des aspects institutionnels et réglementaires, elle s'interroge sur la culture et l'histoire des gens du voyage, elle apporte des renseignements sur les partenaires et les structures, elle aborde les dispositifs et aspects pédagogiques mis en œuvre pour gérer les caractéristiques particulières des élèves accueillis dans les écoles du département.

L'accueil scolaire des enfants du voyage demande une collaboration étroite entre les différents acteurs : enseignants, familles, associations, organismes et institutions d'état. On comprend bien que le métier d'enseignant requiert des connaissances complexes, des compétences multiples, de grandes qualités humaines et une forte disponibilité.

Autant de qualités mises au quotidien qu'il convient de mettre à l'honneur et d'apprécier.

Merci à eux.

*Claude Buillard
Inspectrice de l'Éducation Nationale,
Responsable du groupe départemental « Accueil scolaire des enfants du voyage ».*

Éditorial	03
Avant-propos	05
Sommaire	06
Les Gens du Voyage	07
Qui sont les Gens du Voyage ?	07
Le schéma départemental de la Sarthe pour l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage	09
Le groupe départemental « Accueil scolaire des enfants du voyage »	11
Création - composition - missions - axes de travail	11
Le centre départemental pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CDSNAV)	12
La scolarisation des enfants du voyage	13
Évolution du cadre réglementaire de la scolarisation	13
Historique de la scolarisation dans la Sarthe	14
Accueil scolaire 2002-2005 : réalités et perspectives	15
Le Point d'Accompagnement Scolaire (PAS) pour les adolescents	19
Témoignages d'enseignants	20
Un réseau d'organismes et de personnes ressources	23
Le Pôle Gens du Voyage du Conseil général	23
Le Centre social départemental Gens du Voyage - Voyageurs 72	24
Le Syndicat mixte pour le stationnement des Gens du Voyage	25
Bibliographie	27

Les Gens du Voyage

Qui sont les Gens du Voyage * ?

Le néologisme Gens du Voyage regroupe une population variée dont la spécificité réside dans son mode de vie : **le voyage**.

Un peu d'histoire

Le terme générique de «**Tsigane**» (utilisé en sciences humaines) englobe une mosaïque de peuples qui ont commencé un long périple à travers le monde dès le V^{ème} siècle. C'est l'étude de leur langue : le Romani, dérivé du sanscrit et proche de l'actuel hindi qui a permis de situer leurs origines au nord de l'Inde.

Première migration.

Ils se déplacent à travers la Perse, le Moyen-Orient, l'Égypte, l'Arménie, et le Caucase.

Deuxième migration.

Au XV^{ème} siècle, ils apparaissent en Europe.

Troisième migration.

Dans la seconde partie du XX^{ème} siècle, elle est liée à la recherche de ressources économiques vers l'Europe, à l'ouverture des frontières yougoslaves, à la désagrégation des états communistes et à l'apparition de divers conflits ethniques .

Ces migrations relèvent donc de la conjoncture politique ou économique.

Les Tsiganes se désignent souvent eux-mêmes par le terme générique de « Voyageurs » ce qui à la fois les unit et les différencie des Gadje. « Gadje » (pluriel de Gadjjo pour les hommes, Gadjji pour les femmes) signifie « paysans », gens du pays, ceux qui sont attachés à leur terre.

En Europe, les Tsiganes formeraient aujourd'hui une population d'environ 10 millions d'habitants. Ils se répartissent en trois groupes parlant des dialectes différents tous issus du sanscrit :

- les ROMS (signifiant Homme) langue : le ROMANI
- les GITANS langue : le KALO
- les MANOUCHES ou SINTE langue : le SINTO

À ces trois groupes s'ajoutent les YENICHES.

D'origine tsigane ou yéniche, 90% d'entre eux sont de nationalité française.

En France, Tsiganes et Yéniches représenteraient plus de 300.000 personnes.

La plus terrible persécution fut sans doute l'extermination décrétée par Hitler ; plus de 500.000 Tsiganes de divers pays d'Europe périrent dans les camps de concentration.

Le mode de vie des Gens du Voyage

La notion de voyage

Tous sont considérés comme voyageurs, mais tous ne vivent pas le voyage de la même manière. Les déplacements peuvent être plus ou moins restreints. Certaines familles circulent à l'échelle d'un département, d'autres d'une région ou d'un pays. Certains s'arrêtent l'hiver et ne repartent qu'au printemps. L'itinérance est délimitée par deux fêtes rituelles très importantes : La Toussaint et Pâques. Enfin, il y a ceux qui n'ont conservé que l'habitat caravane et ne voyagent que « dans leur tête ».

La famille

La famille au sens large passe avant tout. L'unité sociale n'est pas la famille proche mais élargie au lignage qui rassemble les personnes descendant toutes d'un ancêtre commun (frères, oncles, cousins...). Le tsigane « n'est ni connu, ni reconnu comme individu, mais par sa situation dans le lignage qui le définit (...). La famille n'est pas seulement importante pour l'individu et déterminante pour sa conduite, c'est aussi un élément essentiel de l'organisation

**Sources pour la réalisation de l'ensemble de cet article :*

- Document de Martine Girault (Bureau d'Études ARHOME)

- L'Univers des Tsiganes et Gens du Voyage - document d' ABCISSES CONSEIL

- Le guide ASH de l'Action sociale (Avril 2004)

sociale » (J.P. Liégeois). Cela se traduit par les regroupements familiaux sur les aires d'accueil ou les terrains familiaux. La maladie, la mort, le deuil prennent une part considérable dans la vie des individus et surtout du groupe et génèrent une capacité à prendre la route d'une façon quasi immédiate lors d'un événement familial.

La religion

Le mouvement évangélique (Pentecôtisme) rattaché à la Fédération protestante a pris une place importante dans cette population, autrefois uniquement catholique. C'est un facteur de cohésion entre les familles qui permet de se démarquer de la société sédentaire. Cette pratique religieuse se traduit par le regroupement dans le cadre des missions.

Les métiers et les ressources

Les métiers liés à une économie nomade (vente sur les marchés et porte à porte) continuent et se diversifient. On note de plus en plus l'apparition de « micro-entreprises ». La fourchette des revenus peut donc être très large d'une famille à une autre. Certaines pratiques commerciales tombent en désuétude à cause de l'évolution de la technologie et du système de distribution. Dans les nouvelles pratiques professionnelles, on note une augmentation des métiers liés à l'entretien des pavillons (nettoyage de façades, entretien de jardins et d'espaces verts, élagage, travaux de peinture...). Pour les Gens du Voyage, ces nouvelles activités les situent comme travailleurs indépendants et sont conciliables avec le voyage.

Une législation particulière

Le carnet anthropométrique, à connotation « discriminatoire », qui existait depuis 1912, a été supprimé en 1969. La loi du 3 Janvier 1969, relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France, sans domicile ni résidence fixe, oblige les voyageurs à faire le choix **d'une commune de rattachement**. Celui-ci est opéré lorsqu'une personne sollicite la délivrance **d'un titre de circulation**. La commune de rattachement permet l'inscription sur les listes électorales ou à la sécurité sociale, les déclarations d'impôts, la célébration du mariage.

Les personnes de plus de 16 ans, logeant de façon permanente dans « un abri mobile » depuis plus de six mois, doivent être munies **d'un livret ou carnet de circulation**.

Le livret de circulation est remis à la personne qui justifie de ressources régulières. Un livret identique est remis aux personnes qui sont à sa charge. Ces livrets sont valables 5 ans; ils sont soumis à un visa tous les ans, par les commissaires de police ou les commandants de brigade de gendarmerie. Il existe également **le livret spécial de circulation** (avec le numéro d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers).

Le carnet de circulation concerne les personnes qui ne peuvent justifier de ressources régulières. Il est valable 5 ans et doit être visé tous les 3 mois par un commissaire de police ou un commandant de brigade de gendarmerie.

L'habitat

La loi du 3 Janvier 1969 reconnaît la possibilité de se loger d'une façon permanente dans un véhicule, une remorque ou tout autre abri mobile. Pour les « Voyageurs », l'environnement extérieur de la caravane fait partie « intégrante » de l'habitat. Contrairement aux maisons des « Gadje » où l'on trouve des pièces particulières, la caravane trop exiguë n'est pas cloisonnée matériellement. Cependant des divisions spécifiques, adaptées au mode de vie, existent. Elles sont « temporelles » au lieu d'être « spatiales ». Le matin, la caravane est le domaine de la femme. L'après-midi, tantôt l'homme, tantôt la femme occupe le « coin-salon ». Le soir, suivant le temps, les enfants s'approprient la caravane pour jouer, regarder la télévision ou dormir...

Les terrains, publics ou privés, collectifs ou familiaux, participent de la diversité de l'habitat. Si la caravane constitue bien, au regard des textes, l'habitat des Gens du Voyage, en revanche elle n'est pas considérée comme un logement et ils ne peuvent bénéficier à ce titre des aides au logement.

En 2000, le gouvernement a annoncé la volonté de parvenir à une cohabitation harmonieuse de toutes les composantes sur le territoire national. Des terrains d'accueil aménagés devraient exister en fonction des besoins des Gens du Voyage (*Loi BESSON du 5 Juillet 2000 relative à l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage*).

Le schéma départemental de la Sarthe pour l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage

La Sarthe, comme les autres départements, accueille différentes familles de voyageurs. Si des éléments de culture leur sont communs, et si tous revendiquent leur identité de voyageurs, qu'ils soient « itinérants », « semi sédentarisés » ou « sédentarisés », leurs besoins sont différents.

Le mode de vie des familles est absolument dépendant des conditions de voyage et de stationnement. On peut distinguer :

- des familles « grands itinérants » qui ont une commune de rattachement en Sarthe mais qui séjournent peu, en fait, dans le département ;
- des familles stationnant sur l'agglomération mancelle et voyageant sur toute la France ou sur l'Ouest ;
- des familles stationnant essentiellement en milieu rural et circulant sur un territoire restreint : vallée du Loir (Sarthe, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher) ou Nord Sarthe, Orne. Parmi celles-ci, quelques familles sont encore en roulettes hippomobiles.

L'article 28 de la Loi du 31 mai 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement, dite « Loi Besson » a institué diverses obligations, en matière d'accueil des Gens du Voyage, aux communes ou groupements de communes importants.

Dix ans après, la loi du 5 juillet 2000 dite « Loi Besson II » et relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage institue de nouvelles conditions d'accueil des Gens du Voyage.

Le schéma départemental, pivot du dispositif d'accueil

L'objectif est d'établir un équilibre satisfaisant, entre, d'une part, la liberté constitutionnelle d'aller et venir et l'aspiration légitime des Gens du Voyage à pouvoir stationner dans des conditions décentes et, d'autre part, le souci également légitime des élus locaux d'éviter des installations illicites qui occasionnent des difficultés de coexistence avec leurs administrés.

Ce schéma est élaboré par le Préfet et le Président du Conseil Général.

Toutes les communes de plus de 5 000 habitants doivent réaliser ou participer financièrement à la réalisation et à la gestion des aires d'accueil.

Approuvé le 11 juillet 2003 et publié le 29 septembre 2003, le schéma départemental prescrit :

- les aires d'accueil à réaliser et à réhabiliter,
- leur destination,
- leur capacité,
- les communes d'implantation,
- la nature des actions à caractère social nécessaires aux populations concernées.

Le schéma départemental prévoit trois types d'accueil adaptés aux différentes formes d'itinérance :

1 - Les aires d'accueil permanentes de passage ou de séjour (14)

Ce sont des aires de 15 à 50 places de caravanes aménagées et gérées permettant d'accueillir des familles passant ou séjournant régulièrement sur un territoire donné.

2 - Les petites aires d'accueil (25)

Ce sont des aires aménagées, généralement réalisées en zones rurales pour le passage régulier de quelques caravanes (8-10).

3. Les aires de grand passage (2)

Elles sont destinées à recevoir des groupes de 150 caravanes voyageant ensemble. Elles ne sont pas ouvertes en permanence mais seulement accessibles en tant que de besoin.

- Une sur Le Mans (près du circuit automobile).
- Une sur l'arrondissement de La Flèche.

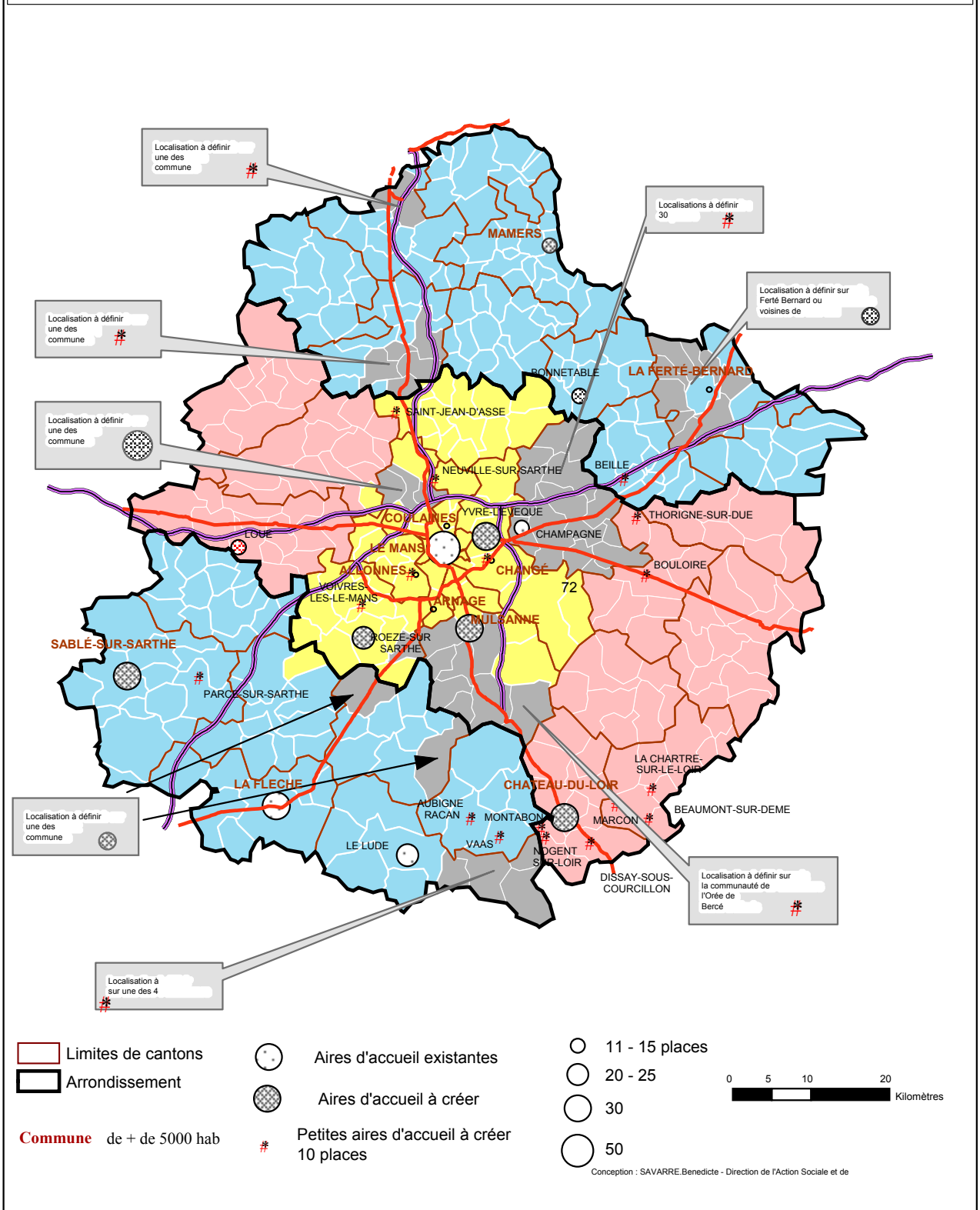
Localisation des aires de stationnement (voir carte).



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL POUR L'ACCUEIL ET L'HABITAT DES GENS DE VOYAGE

Sources : IGN@Geofla,

04/04/200



Le groupe départemental « accueil scolaire des enfants du voyage »

Création

Au début de l'année 2002, l'Inspecteur d'Académie confie à l'Inspectrice de la circonscription Le Mans 3 la responsabilité de piloter un groupe de travail sur l'accueil scolaire des enfants du voyage.

La circulaire 2002-101 du 25-04-2002 parue au bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, numéro spécial sur la scolarisation des Nouveaux Arrivants et des Enfants du Voyage, viendra très rapidement alimenter la réflexion du groupe et confirmer ses axes de travail.

Missions

- Coordonner l'action au niveau départemental, conformément aux textes : faire le lien avec l'État, les instances académiques, les associations et les partenaires.
- Représenter, au nom de M. l'Inspecteur d'Académie, l'Éducation nationale dans les travaux de la commission consultative départementale, relative à l'accueil et à l'habitat.
- Améliorer l'accueil et accréditer l'école vis-à-vis de la population des Gens du Voyage.
- Impulser, au-delà de l'accueil, une réelle démarche de scolarisation.

Axes de travail

- Connaître la population des Gens du Voyage et les besoins de scolarisation.
- Informer les familles des réalités et des enjeux de la vie scolaire.
- Informer les enseignants des caractéristiques des enfants du voyage pour améliorer l'accueil scolaire.
- Former et accompagner les enseignants.

Composition

L'originalité et la richesse du groupe résident dans son pluralisme. Effectivement, des personnalités représentant différentes instances concernées par les Gens du Voyage, le composent. En 2005, il rassemble :

- au titre de l'Éducation nationale

- Mme Claude Buillard, Inspectrice - Circonscription Le Mans 3
- Mme Martine Le Cossec, Inspectrice - Circonscription Le Mans 5 – AIS
- Mme Chantal Choupay, Inspectrice - Circonscription La Ferté-Bernard
- M. Erik Dupont, Inspecteur - Circonscription Allonnes
- M. Christian Julien, Inspecteur - Circonscription Mamers
- Mme Laurence Vallée-Ravigné, Responsable de la DIVEL, Inspection académique
- M. André Grasset, Principal du collège d'Arnage
- M. Vincent Picard, Directeur de l'école P. Picasso
- M. Joël Duveau, Directeur de l'école L. Blériot 1
- M. Philippe Pannier, Directeur de l'école L. Blériot 2
- M. Marcel Pons, animateur du CDSNAV

- au titre du Conseil Général de la Sarthe

- Mme Marie-Jeanne Chauveau, Responsable du Pôle Gens du Voyage

- au titre du Centre Social Départemental des Gens du Voyage - Voyageurs 72

- Mme Jacqueline Chauvineau, Présidente
- Mme Anne-Marie Hatton, Directrice
- Mme Elisabeth BouSSION, Membre du Conseil d'administration

- au titre de la Ville du Mans

- M. Stéphane Fouéré, Chargé de mission Intégration et Gens du Voyage.

Le centre départemental pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CDSNAV)

Créé en septembre 2002, le CDSNAV est installé dans les locaux de l'école Sablonnière au Mans. Les fonctions d'animateur du centre sont assurées par un professeur des écoles.

Le CDSNAV s'emploie à :

- informer, aider, conseiller les équipes pédagogiques ;
- coordonner les interventions des enseignants chargés de l'accueil scolaire des enfants du voyage ;
- organiser et participer à la mise en place d'actions de formation, notamment dans le cadre du volet départemental du Plan Académique de Formation.

Documents disponibles au CDSNAV

Les documents suivants, disponibles au CDSNAV, sont mis à la disposition des enseignants qui en font la demande.

Documents d'information générale sur les Gens du Voyage

- « *Réussir sans attaches - La scolarisation des enfants du voyage* »
Cassette vidéo du CRDP Champagne Ardenne (13 minutes)
- « *Qui sont les Gens du Voyage ?* » document de 13 pages réalisé par Martine Girault du Bureau d'études ARHOME
- « *Obstacles culturels aux apprentissages scolaires chez les Enfants du Voyage* » (document de 6 pages).
Réflexion proposée par Jean-Marc Large, coordonnateur pour la scolarisation des Enfants du Voyage dans le département de la Vendée.

Document pour les Gens du Voyage

- « *Les écoles de la Sarthe accueillent les voyageurs* »
Brochure de présentation des activités scolaires.

Documents pédagogiques pour les enseignants

- « *Évaluation initiale* » - Fichier de compétences de base en lecture et mathématiques
- « *Mon livret d'élève voyageur* » - Livret de suivi pour les élèves et les enseignants
- « *Je voyage, je vais à l'école* » - Méthode de lecture
- « *Angélo, Laura, Dalila, Jonas... et les autres* » - Méthode pour non-lecteurs itinérants de 7 à 14 ans
- *Fiches de lecture* - Exercices variés et très illustrés pour élèves peu scolarisés
- *Fiches d'éducation perceptivo-motrice* - Exercices pour élèves peu scolarisés
- *Fiches de graphisme* - Exercices pour élèves peu scolarisés.

Contact

CDSNAV

École Sablonnière
Rue du Cdt. Delaboudinière
72100 Le Mans
Tél : 02 43 47 40 18
Fax : 02 43 47 40 08

La scolarisation des enfants du voyage

Évolution du cadre réglementaire

Depuis le *décret n°66-104 du 18 février 1966*, les textes ont insisté sur l'obligation de scolarisation tout en prévoyant un certain nombre d'aménagements afin d'assurer un maximum de suivi pédagogique pour que les enfants souffrent le moins possible dans leur scolarité des déplacements que sont obligés d'effectuer leurs parents.

La loi n°69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixes devait aussi permettre un meilleur accès à la scolarisation des gens du voyage.

La circulaire n°70-428 du 9 novembre 1970 (abrogée par la circulaire du 25-4-2002) a posé le principe de l'obligation d'accueil des enfants des familles itinérantes, de la nécessité de disposer d'un manuel qu'ils emportent avec eux et d'un cahier de suivi. La circulaire prévoyait également des mesures de soutien spécifiques et notamment, la mise à disposition d'un local itinérant avec l'aide d'associations et l'appel à un maître volontaire, l'ouverture de classes pour les familles temporairement sédentaires ainsi que des classes d'adaptation pour les familles en voie de scolarisation afin de répondre à des besoins particuliers (spécialement en matière de maîtrise de la langue).

La loi n°98-1165 du 18 décembre 1998, tendant à renforcer le contrôle de l'obligation scolaire rappelle l'objectif fondamental d'un droit à l'instruction pour tout enfant de la République. *La circulaire n°99-070 du 14 mai 1999* réaffirme ces exigences en matière de droit à l'instruction.

La loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, en facilitant les possibilités de séjour, contribue à renforcer les droits de cette population et peut aussi constituer un facteur d'amélioration de la scolarisation.

Un rapport établi en décembre 2001, suite aux travaux d'une commission nationale consultative, met l'accent sur la scolarisation en classe ordinaire quel que soit le type de fréquentation scolaire. Il présente un panorama contrasté, avec « *des résultats plutôt encourageants* » pour l'élémentaire et la maternelle sur les dix dernières années mais observe que « *les lacunes les plus importantes se rencontrent dans le domaine de la fréquentation du collège* » ainsi que la formation professionnelle qui « *constitue un des points noirs du dispositif* ».

Enfin, la circulaire n°2002-101 du 25 avril 2002 (BO spécial n°10 du 25-4-2002) apporte des précisions sur les conditions d'accueil des enfants qui voyagent avec leur famille et des recommandations pour l'organisation et le suivi de cette scolarisation :

Extraits

« Les enfants de parents non sédentaires sont, comme tous les autres enfants, soumis à l'obligation scolaire entre six et seize ans. Ils ont droit à la scolarisation dans les mêmes conditions que les autres enfants, quelles que soient la durée et les modalités du stationnement, et dans le respect des mêmes règles d'assiduité notamment. Le fait que la famille soit hébergée de manière provisoire sur le territoire d'une commune est sans incidence sur le droit à scolarisation.

Le droit commun s'applique en tous points aux enfants du voyage.

L'école maternelle constitue le socle éducatif sur lequel s'érigent les apprentissages systématiques de l'école élémentaire. Il convient donc que davantage d'enfants de familles non sédentaires y accèdent. Pour ce faire, on veillera à organiser un accueil privilégié des parents.

Pour l'école primaire, selon les dispositions de la circulaire n°91-220 du 30 juillet 1991, même si la famille ne peut pas, lors de la demande d'inscription à l'école, présenter un ou plusieurs des documents nécessaires, l'enfant doit bénéficier d'un accueil provisoire, dans l'attente de la présentation, dans les plus courts délais, de ces documents qui permettront d'effectuer l'inscription de l'enfant à l'école.

À l'école élémentaire, il importe aussi que l'accueil s'effectue dans le cadre des classes ordinaires (...). La solution optimale consiste souvent en l'accueil en classes ordinaires correspondant à l'âge des élèves avec organisation, en tant que de besoin, de regroupements temporaires hebdomadaires pour un soutien en français et

La scolarisation des enfants du voyage

parfois en mathématiques, en veillant à ce que les élèves restent dans la dynamique de la classe. Ceux-ci doivent, s'il y a lieu, pouvoir bénéficier, dans les mêmes conditions que les autres, des actions en faveur des élèves en difficulté.

Au collège, la scolarisation est encore trop souvent aléatoire (...). Le collège suscite des appréhensions (...). La scolarisation dans le cursus ordinaire et dans le collège de secteur reste la règle. Néanmoins (...) des mesures d'adaptation peuvent être développées (...). Elles peuvent se concrétiser par l'intégration dans des classes banales assortie de soutiens conséquents, dans le cadre de dispositifs d'aide et de soutien, par la mise en place de classes de rattrapage et de mise à niveau pour assurer la transition école-collège, ou de dispositifs spécifiques temporaires destinés à remédier aux difficultés scolaires importantes, surtout dans l'accès à la culture.

*Des inscriptions au **Cned** sont régulièrement demandées (...). Cette solution doit être facilitée dans les cas avérés de déplacements fréquents mais ne saurait devenir le mode habituel de scolarisation des adolescents. Il conviendrait qu'au niveau départemental soient étudiées des solutions d'appui au travail induit par ce mode de scolarisation. ».*

Depuis une quinzaine d'années, un dispositif européen en faveur de la scolarisation des Tsiganes et Voyageurs s'est mis en place pour pallier les grandes difficultés rencontrées par ces populations.

En 1989, une résolution a été adoptée par les ministres de l'éducation de la Communauté européenne, demandant aux états membres de promouvoir :

- l'expérimentation de l'enseignement à distance, lequel peut mieux répondre à la réalité du nomadisme,
- la prise en compte de l'histoire, de la culture et de la langue des Tsiganes et Voyageurs,
- la formation continue et complémentaire adaptée pour les enseignants travaillant avec des enfants de Tsiganes et de Voyageurs.

C'est dans ce cadre qu'a été créé en 1991 un poste spécifique au Cned qui a permis la création de cours pour lutter contre l'analphabétisme et l'illettrisme des 12-16 ans (www.cned.fr/enfantsduvoyage).

Au cours de ces dernières années, on a pu constater une hausse de la fréquentation scolaire de l'ensemble des enfants de familles non sédentaires, tout particulièrement au niveau de l'école primaire. L'évolution des attentes des parents, qui ont fréquenté davantage l'école et qui sont plus conscients de l'importance de son rôle, de même que les actions de sensibilisation auprès des familles, conduites en tant que de besoin en partenariat avec les associations, y ont grandement contribué.

Historique de la scolarisation dans la Sarthe

L'école du terrain du Mans 1977-2000

L'aire d'accueil des Gens du Voyage, Les Étangs, ouvre au Mans en octobre 1977. L'école démarre ses activités à la rentrée scolaire 1977-1978. Au cours de cette année, 260 enfants ont fréquenté la classe.

Au départ, les classes étaient accueillies dans une structure en préfabriqué (type scan) avec des conditions de travail difficiles. Un poste d'enseignant spécialisé a été créé, puis un deuxième peu de temps après. Ces deux classes fonctionnaient pour des enfants de 5 à 12 ans, avec une capacité de 8 à 20 élèves en moyenne, selon la période de l'année. En 1986, une troisième classe a été installée avec un troisième poste d'enseignant pourvu lors des affluences d'élèves (octobre à mars).

En 1991, en accord avec l'Inspecteur de l'Éducation nationale AIS (adaptation et intégration scolaires), la structure adopte le statut d'école élémentaire et le règlement est modifié. Une autorisation exceptionnelle permet d'accueillir les enfants âgés de 5 ans.

Les locaux étant vétustes et dégradés, une école neuve plus fonctionnelle est alors construite. Elle est inaugurée le 30 septembre 1992. Les deux tiers de cet investissement sont financés par la Ville du Mans, (qui assure également le budget de fonctionnement de l'école comme tout autre école communale) et le tiers restant est financé par le Conseil général de la Sarthe.

La scolarisation des enfants du voyage

En 1997, la classification de l'école en établissement spécialisé est supprimée. Elle est alors rattachée à une circonscription scolaire ordinaire (circonscription d'Allonnes). L'accueil des enfants dès 3 ans est prévu, avec l'ouverture d'une classe maternelle, la création d'un quatrième poste en septembre 1997 et le recrutement de deux aides éducateurs fin 1997.

À partir de 1998, une diminution du nombre d'enfants de 6 à 12 ans scolarisés au sein de l'école du terrain est observée.

Par contre, la présence des jeunes de plus de 12 ans non scolarisés pose des problèmes aux enseignants qui ne peuvent pas les accueillir.

L'école du terrain ferme ses portes aux vacances de la Toussaint en 2000.

Les enfants sont orientés vers des écoles de droit commun, proches du terrain de la Ville du Mans et d'Arnage avec la mise en place, la première année, d'un ramassage scolaire.

Au début, une vingtaine d'élèves concernés sont intégrés dans les écoles Jean Mermoz, Docteur Calmette et Jules Ferry.

Cette période a constitué un réel tournant, marqué par la transition entre école spécifique et accueil des enfants dans des écoles de quartier de droit commun.

Les autres lieux de scolarisation

Parallèlement, des enfants étaient accueillis dans de nombreuses écoles du département, notamment dans les écoles des quartiers sud du Mans (en particulier au groupe scolaire Pablo Picasso-Louis Blériot) ainsi que dans les communes avoisinantes ou, pour des séjours plus courts, dans des écoles du Sud Sarthe.

D'autres formes d'accueil dans le Sud Sarthe

L'école mobile « La croisée des chemins » est créée en septembre 1994 en partenariat avec la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de Tours. Son action contribue à la lutte contre l'analphabétisme et à l'insertion sociale des Gens du Voyage du Val de Loir : Nord de l'Indre-et-Loire, Sud de la Sarthe et Ouest du Loir-et-Cher.

Les deux enseignants se déplacent chaque jour, à la demande des familles, sur leur lieu de stationnement. Ils rencontrent ainsi, chaque jour, deux groupes d'enfants et de jeunes dans des lieux différents. Une cinquantaine d'enfants du Sud Sarthe bénéficient de ce dispositif.

Le PAS : voir page 19.

Accueil scolaire 2002-2005 : réalités et perspectives - bilan d'étape

Depuis l'année 2001-2002, une enquête est effectuée, au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire, auprès des écoles maternelles, élémentaires et primaires du département afin de connaître les actes de scolarisation des enfants du voyage.

Il en ressort les observations suivantes.

- Chaque année, les écoles accueillent un nombre d'enfants variant de 400 à 500.
- Au cours des quatre dernières années, 115 écoles ont été concernées dont 58 plusieurs années consécutives.
- La proportion d'élèves s'inscrivant successivement dans plusieurs écoles du département est très faible (inférieure à 5%).
- La comparaison des listes nominatives des élèves révèle une fidélisation dans certaines écoles, ce qui résulte des déplacements reproduits annuellement.
- Les écoles rurales sont très majoritairement concernées par des séjours courts.
- Des séjours longs coïncidant presque à l'année scolaire sont observés dans des écoles du Mans-Sud et dans des communes de l'agglomération mancelle.
- Les circonscription Le Mans 3 et Allonnes concentrent la majorité des écoles dans lesquelles sont effectués des séjours longs.

Enquête départementale sur la scolarisation des enfants du voyage – historique 2001 à 2005.

Le tableau page 18 présente pour chaque circonscription :

- le nombre d'écoles constituant la circonscription (ex : Allonnes. La circonscription est composée de 40 écoles) ;
- pour chaque année de l'enquête, le nombre d'élèves voyageurs recensés ainsi que le nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête départementale. (ex : dans la circonscription d'Allonnes, en 2001/2002, 17 écoles ont répondu à l'enquête signalant l'accueil de 54 élèves) ;
- le nombre et le nom des écoles qui ont été concernées plusieurs années par l'accueil d'enfants du voyage. (ex : dans la circonscription d'Allonnes, 9 écoles ont été concernées plusieurs années : 4 à Arnage, 2 à Guécélard, 1 à Moncé en Belin, 2 à Mulsanne).

Le nombre conséquent et récurrent des jeunes voyageurs fréquentant l'école a contribué à la mise en place des objectifs et des actions suivantes dans les écoles concernées ainsi qu'au Point d'Accompagnement Scolaire des adolescents du voyage (PAS).

Ces démarches sont à recommander dans tous les cas de scolarisation d'enfants du voyage.

1) Actions concernant l'accueil des enfants

- Prendre le temps d'accueillir les familles.
- Faciliter, si nécessaire, les démarches avec la municipalité.
- Offrir la plaquette réalisée par le groupe départemental « Les écoles de la Sarthe accueillent les Voyageurs ».
- Informer les familles : droits et obligations, transports, garderie, restaurant scolaire, sorties, vie de l'école, règlement intérieur, etc.
- Faciliter les modalités d'inscription : aide pour renseigner les formulaires.
- Inscrire les enfants dans la classe de leur âge.
- Informer sur les dispositifs spécifiques mis en place dans l'école.
- Prévoir l'évaluation des compétences des élèves
- Concevoir le dispositif spécifique de l'accueil et des aides à la réussite scolaire (temps en classe de référence, temps spécifiques, temps RASED si besoin).
- Concevoir et mettre en place le projet d'accueil scolaire.

2) Actions concernant le suivi de la scolarité

- Traiter, au plus tôt, avec les familles le problème de l'absentéisme : sensibiliser, motiver les familles pour assurer une bonne fréquentation.
- Tenir à jour le registre des présences des élèves : arrivées, départs, absences à signaler.
- S'informer des motifs d'absences.
- Utiliser les compétences du personnel brigade mis à disposition de l'école (Temps proportionnel au nombre d'élèves accueillis).
- Adapter le dispositif d'apprentissage et assurer une coordination pédagogique entre les classes en vue d'une continuité dans les apprentissages
- Suivre les propositions et décisions d'orientation (CCPE, collège, PAS)
- Suivre les inscriptions au CNED
- Préparer le départ : utiliser le livret « Mon livret d'élève voyageur » conçu par le groupe départemental.
- Aider, voire préparer le retour dans l'école.

3) Actions visant l'intégration dans les classes

- Mettre en place les différents types d'intervention dans le cadre du projet d'école : classe de référence, groupes d'aide et de soutien, co-interventions maître de la classe et brigade, etc.
- Prendre en compte la ou les cultures d'origine des enfants au sein des classes.
- Reconnaître les compétences, savoirs et savoir-faire liés à ces cultures.

L'ensemble de ces actions au sein des écoles s'inscrit dans la dynamique départementale qui consiste à :

1) Harmoniser les démarches pédagogiques dans les différentes écoles d'accueil

- Réunir les directeurs concernés.
- Réunir les personnels brigade concernés.

La scolarisation des enfants du voyage

- Informer, donner à chaque personnel, enseignant ou non, les éléments permettant de comprendre la façon de vivre et d'agir de ces élèves, afin de viser en efficacité.
- Coordonner les actions dans les différentes écoles d'accueil.
- Mettre à disposition des enseignants le matériel, les ressources et les outils spécifiques.
- Aider à la poursuite de la scolarité en collège.

2) S'inscrire dans le partenariat prévu dans le cadre du schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage

- Participer aux réunions organisées par le Préfet, dans le cadre du schéma départemental.
- Établir et entretenir une liaison avec les partenaires : mairies, services sociaux, services de santé scolaire, associations, etc.

3) Coordonner les actions

- Organiser les réunions de travail du groupe départemental.
- Proposer des actions de formation en direction des enseignants, pour permettre l'élaboration d'outils pédagogiques, la mutualisation d'expériences, l'intervention de personnes ressources susceptibles de rendre les pratiques plus performantes.
- Réaliser annuellement une enquête sur la situation départementale et un bilan des actions menées. Évaluer les besoins et tracer les perspectives.
- Travailler en réseau avec le Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage (CASNAV de Nantes).

Dispositif spécifique

Afin de répondre aux besoins d'accueil scolaire, pour des séjours longs d'enfants du voyage, dans certaines écoles du département, un dispositif spécifique est en place. Il est constitué de postes d'enseignants de la brigade des remplaçants et de postes à profil spécifique. Les enseignants de la brigade sont appelés à exercer dans plusieurs écoles, en fonction des besoins recensés. Deux postes à profil spécifique, à temps partiel, sont rattachés aux écoles Louis Blériot 1 et Louis Blériot 2, au Mans.

Perspectives

L'ensemble de la réflexion et des actions du groupe départemental ainsi que des équipes d'enseignants vise à assurer un meilleur accueil scolaire. Les efforts sont à porter sur la cohérence des temps de scolarisation dans les diverses écoles fréquentées successivement par les enfants. La nécessité de poursuivre la scolarisation au-delà de douze ans et de l'école primaire doit faire l'objet d'une attention particulière.

Le CDSNAV doit progressivement jouer son rôle de centre de ressources et d'accompagnement des équipes d'enseignants.

La scolarisation des enfants du voyage

Enquête départementale scolarisation des enfants du voyage - Historique

Circonscriptions	Nombre total d'enfants accueillis en 2001-2002	Nombre total d'enfants accueillis en 2002-2003	Nombre total d'enfants accueillis en 2003-2004	Nombre total d'enfants accueillis en 2004-2005	Nombre total d'enfants accueillis en 2005-2006
ALLONNES - 40 écoles	54 élèves - 17 écoles	77 élèves - 11 écoles	59 élèves - 11 écoles	69 élèves - 11 écoles	
ALLONNES - 9 écoles concernées plusieurs années.					
Arnage : Renoir, G. Philipe, Mat. G. Philipe, Maison de l'Enfance - Guécélard : R. Cassin, Mat. - Moncé-en-Belin - Mulsanne : F. Tristan, J. Prévert.					
CHÂTEAU DU LOIR - 59 écoles	72 élèves - 19 écoles	36 élèves - 6 écoles	3 élèves - 8 écoles	21 élèves - 8 écoles	
CHÂTEAU DU LOIR - 7 écoles concernées plusieurs années.					
Château du Loir : Beaugard - Écommoy : R. Dronne, Mat. St Exupéry - Volnay, - Marigné-Laillé - St Calais - Le Grand-Lucé.					
LA FERTÉ-BERNARD - 51 écoles	21 élèves - 23 écoles	19 élèves - 8 écoles	19 élèves - 23 écoles	24 élèves - 10 écoles	
LA FERTÉ-BERNARD - 6 écoles concernées plusieurs années.					
Bonnétable - La Ferté-Bernard : Ledru Rollin - Le Breil sur Mézize - Sillé le Philippe - Tuffé - Vibraye.					
LA FLÈCHE - 53 écoles	73 élèves - 18 écoles	73 élèves - 12 écoles	46 élèves - 8 écoles	49 élèves - 15 écoles	
LA FLÈCHE - 6 écoles concernées plusieurs années.					
La Flèche : Descartes, Mat. P. Carpentier - Le Lude : G. Brassens, Mat. G. Brassens, J. du Bellay - Noyen : Mat. St Exupéry.					
LE MANS 1 - 37 écoles	11 élèves - 13 écoles		2 élèves - 8 écoles	0 élève - 8 écoles	
LE MANS 1 - 1 école concernée plusieurs années.					
Sargé Les Le Mans : M. Genevoix					
LE MANS 2 - 26 écoles	21 élèves - 13 écoles	33 élèves - 14 écoles	17 élèves - 13 écoles	28 élèves - 15 écoles	
LE MANS 2 - 5 écoles concernées plusieurs années.					
Champagné : L. Michel, J. Prévert, Mart. P. Kergomard - Changé : Éc. Prim., Éc. Mat.					
LE MANS 3 - 28 écoles	175 élèves - 16 écoles	188 élèves - 15 écoles	180 élèves - 28 écoles	198 élèves - 10 écoles	
LE MANS 3 - 13 écoles concernées plusieurs années.					
Brette les Pins, Le Mans : Blériot 1, Blériot 2, Dr. Calmette, J. Ferry, Gounod-Michel, Mermoz, Mat. E. Cotton, Mat. Picasso, Mat. Vivaldi, Mat. J. Vilar - Ruaudin: F. Bouttier, Ec. Mat.					
LE MANS 4 - 47 écoles	6 élèves - 11 écoles	0	0	1 élève - 5 écoles	
LE MANS 4 - Aucune école concernée					
MAMERS - 56 écoles	22 élèves - 28 écoles	44 élèves - 8 écoles	80 élèves - 10 écoles	49 élèves - 11 écoles	
MAMERS - 7 écoles concernées plusieurs années.					
Beaumont : Prim. , Mat. - Fresnay : Prim. - Mamers : Pasteur, Mat. Hugo - Arçonnay - Vivoin - St Cosme en Vairais.					
SABLÉ/SARTHE - 54 écoles	64 élèves - 24 écoles	17 élèves - 8 écoles	8 élèves - 10 écoles	19 élèves - 10 écoles	
SABLÉ/SARTHE - 4 écoles concernées plusieurs années.					
Sablé/Sarthe : Prim. Le Pré, Mat. Le Pré - La Suze/Sarthe : Mat. - Voivres-Les-Le Mans - Précigné : F. Rabelais					
SARTHE - 451 écoles	58 écoles concernées plusieurs années				
TOTAL	519 élèves 182 écoles	487 élèves 82 écoles	354 élèves 119 écoles	458 élèves 103 écoles	

La scolarisation des enfants du voyage

Le point d'accompagnement scolaire (PAS)

Pour une scolarisation des jeunes adolescents, de 12 à 16 ans, en rupture de scolarité vivant dans des communautés tsiganes

Historique

Dès 1998, l'Éducation nationale et les acteurs sociaux constatent un besoin de scolarisation des jeunes de 12 à 16 ans. Le niveau scolaire ou l'absence de scolarisation ne permettent pas leur intégration en milieu scolaire habituel (collège).

Une convention entre plusieurs partenaires (Éducation nationale, Conseil général, Mairie d'Arnage et l'Association de gestion et d'animation de la Gémerie) définit les conditions de l'ouverture et du fonctionnement d'un point d'accompagnement scolaire spécifique situé à la Gémerie, à Arnage. Cette classe, rattachée administrativement au collège Henri Lefevre d'Arnage, a été installée en janvier 2000.

35 jeunes, filles et garçons, sont scolarisés chaque année.

Contexte

Malgré une fréquentation encore trop partielle, nous constatons un accroissement des demandes et de l'intérêt porté à l'école de la part des familles.

Le souhait d'une scolarisation profitable pour leurs enfants, c'est-à-dire l'acquisition de la maîtrise des savoirs fondamentaux : lire, écrire et compter, apparaît de plus en plus comme une évidence.

Cependant, l'entrée au collège reste encore aujourd'hui un devoir, à traiter en profondeur, pour accueillir et accompagner une population adolescente toujours majoritairement très réticente à poursuivre sa scolarité dans le secondaire. Dans la pensée collective, l'aide au père, pour les garçons, dès l'âge de 12 ans et l'entrée précoce, pour les filles dans la sphère adulte, demeurent une réalité.

Toutefois, l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans est relativement respectée par une inscription au CNED afin de combler les retards ou de renforcer, si possible, les connaissances acquises.

Le PAS et ses acteurs possèdent une ambition de scolarisation en vue de faire acquérir et de consolider les apprentissages fondamentaux. Au-delà, une sensibilisation des jeunes adolescents au monde du travail semble incontournable à mener.

Objectifs

- Acquérir les fondamentaux de fin de cycle 3 dans le lire, le dire, l'écrire et le compter.
 - Socialiser.
 - Former à la construction d'une citoyenneté en actes.
 - Former à la connaissance et à l'utilisation des lieux et des services publics.
- L'appui sur l'informatique (pratique sociale forte) est constamment recherché.

Fonctionnement du PAS

- Le PAS ouvre ses portes, à la rentrée scolaire, de septembre jusqu'au départ des derniers élèves fin avril ou début mai.
- Les inscriptions se font sur place et sur rendez-vous.
- Les horaires d'accueil : 9h00-11h30 et 14h00-16h30.
- Plus de 70% des élèves sont scolarisés un trimestre ou plus avec une assiduité supérieure à 75%.
- Les élèves sont scolarisés par demi-journée, parfois plus, en fonction des capacités d'accueil.
- La fréquentation du service de restauration du collège Henri Lefevre d'Arnage est proposée aux élèves.

L'enseignement

L'enseignement est assuré par un maître du 1^{er} degré recruté sur profil par M. l'Inspecteur d'académie. Un second professeur d'école intervient en fonction des effectifs et complète son service dans les écoles maternelles et élémentaires d'Arnage recevant des enfants du voyage.

Une aide-éducatrice renforce l'encadrement conformément au fonctionnement développé dans le projet d'école réactualisé en juillet 2004.

Les niveaux scolaires se situent entre la 2^{ème} année du cycle II et la 2^{ème} année du cycle III.

La scolarisation des enfants du voyage

La plupart des élèves ont déjà été scolarisés, mais une partie d'entre eux sont encore non lecteurs ou n'ont jamais fréquenté l'école.

Dans un contexte de classe à multi - cours, chaque jeune dispose d'une progression définie par un diagnostic précis des acquisitions et l'évolution des apprentissages se mesure au moyen d'évaluations fréquentes.

Une organisation pédagogique renforcée, individualisée s'avère nécessaire pour optimiser une scolarisation visant une population mobile et encore gravement touchée par l'illettrisme.

L'espace est scindé en deux ou trois groupes de travail de 3 à 4 élèves maximum par intervenant, répartis dans trois espaces séparés. Tout ceci autorise, dans ce contexte particulier de retard scolaire, un accompagnement personnalisé.

Si les contenus principaux gravitent autour des apprentissages fondamentaux, l'utilisation très fréquente de l'outil informatique, avec un accès à Internet, favorise une pédagogie du projet visant à renforcer la socialisation, l'éducation citoyenne, la connaissance et l'utilisation des lieux et des services publics.

Pour conclure, le PAS, dispositif provisoire, doit évoluer vers le droit commun. C'est le souhait de tous les partenaires qui le font vivre.

Témoignages d'enseignants

L'accueil des enfants du voyage à l'école Louis Blériot 2

Depuis de nombreuses années, les écoles Pablo Picasso et Louis Blériot 1 et 2 accueillent des enfants du voyage. Cela tient d'une part au fait que des familles de voyageurs possèdent des terrains dans notre quartier et qu'ils y installent leur caravane en particulier à la mauvaise saison. Leurs enfants fréquentent donc nos écoles. Une deuxième raison réside, sans doute, dans le fait que nos écoles sont connues auprès de la communauté des voyageurs pour la confiance établie avec les adultes et la qualité de l'accueil réservé à leurs enfants. Des familles séjournant sur des terrains hors quartier avaient pris l'habitude de s'adresser à nous, faute d'écoles dans leur proximité. Cette situation est en train d'être corrigée. Il n'est de l'intérêt de personne de voir les enfants des Voyageurs se concentrer dans un groupe scolaire.

Au cours de l'année 2003-2004, les écoles du groupe scolaire ont accueilli 125 enfants du voyage. En ce qui concerne plus particulièrement Blériot 2, ce sont 52 élèves qui ont été inscrits, pour une durée allant d'une demi-journée à 9 mois et plus.

Pour l'année scolaire en cours, environ 120 élèves voyageurs ont été accueillis depuis septembre 2004 dans les trois écoles du quartier, dont 52 à Blériot 2. De novembre à début mai, nous avons eu 25 élèves présents régulièrement dans nos 7 classes, dont 13 ont été pris en charge par le maître surnuméraire, pour des activités spécifiques de lecture.

Les difficultés que nous rencontrons dans le travail avec les voyageurs sont les suivantes.

- La très grande mobilité liée à leur mode de vie. Nous ignorons la plupart du temps quelle sera la durée du séjour de l'enfant dans l'école.

- La variation de l'assiduité scolaire provoque une fragilité des apprentissages. Cela pénalise leur progression scolaire.

- La conception que les gens du voyage ont de l'enfant est souvent en contradiction avec l'attente de l'école, en terme de comportement. Dans son milieu familial, l'enfant est roi et on tolère beaucoup de choses qui ne sont pas acceptables dans le contexte collectif d'une classe.

- La pratique de l'écrit, la considération accordée à l'écrit ainsi que tout ce qui relève de la culture écrite sont des domaines peu valorisés pour beaucoup de familles qui sont de tradition orale. L'importance accordée au concret dans la vie quotidienne rend le passage à une symbolique dépourvue de sens (la lettre, la syllabe) difficile, car sans lien avec une réalité. Cette manière d'être, liée au contexte de vie familiale, entraîne chez les enfants un rapport à l'écrit très difficile.

Depuis quelques années, nous observons des progrès au niveau de la scolarisation des enfants : ils viennent sur des temps de plus en plus longs. Ils participent beaucoup plus facilement aux sorties scolaires : piscine, patinoire, visites, école et cinéma... Cela s'explique peut-être par le fait que nos relations avec les parents, assez bonnes dans l'ensemble, sont de plus en plus empreintes de confiance. Ce sentiment revêt chez les Gens du Voyage, une

importance qu'il ne faut pas sous-estimer. Dans ces conditions, la scolarisation de ces enfants est plutôt fructueuse, même si nous avons constaté qu'au dessus d'un certain nombre d'enfants voyageurs présents dans l'école, l'intégration est plus difficile, que ce soit sur la cour de récréation ou dans les classes. Il convient donc de prendre en compte ces éléments pour la réussite d'une scolarisation harmonieuse.

Le rôle du maître surnuméraire

Comme le préconisent les textes officiels, les enfants sont inscrits dans des classes de leur âge : CE2, CM1, CM2, (seules classes de l'école). Certains suivent, dans ces classes, une scolarité normale. C'est le cas d'une trentaine d'entre eux. La présence dans l'école d'un enseignant surnuméraire nous permet de mieux accueillir les enfants présentant des besoins éducatifs particuliers. A leur arrivée, ces élèves sont reçus par le maître surnuméraire qui cherche à savoir où ils en sont dans le processus d'apprentissage de la lecture. Ils peuvent ensuite travailler dans trois groupes différents (non lecteurs, lecteurs déchiffreurs, lecteurs renforcement). Ainsi, pour l'année passée, 22 élèves ont été pris en charge pour l'apprentissage de la lecture. Les élèves qui restent à l'école pendant une période assez longue évoluent de groupe en groupe. Pour les autres activités, ils suivent les programmes de leur classe. La présence du maître surnuméraire permet, à d'autres moments de la journée, de dédoubler les classes. Cela facilite d'autant les conditions d'accueil.

L'équipe de l'école Louis Blériot 2 - 24 mai 2005

L'accueil des enfants et des adolescents du voyage.

Ma première année d'enseignement dans les écoles d'Arnage et au PAS

Dès ma sortie de l'IUFM, j'ai choisi de m'intéresser à la scolarisation des enfants du voyage.

En septembre 2004, me voilà nommée à l'école Gérard Philippe d'Arnage sur un poste spécifique d'aide à l'intégration scolaire des voyageurs. Ce poste comprend deux missions : d'une part, je dois intervenir dans les écoles élémentaires ainsi que dans les écoles maternelles de la commune d'Arnage, à raison de deux journées et demie par semaine ; d'autre part, pour les deux autres journées, j'assure un service d'enseignement au PAS pour des adolescents.

Ma première mission se déroule dans les écoles élémentaires Gérard Philippe et Auguste Renoir et à l'école maternelle de la maison de l'enfance.

Les enfants présentant des besoins éducatifs spécifiques et devant bénéficier d'une prise en charge de ma part me sont signalés par les enseignants. Au cours de cette année scolaire, j'ai eu à intervenir auprès de 23 d'élèves parmi les 38 enfants du voyage scolarisés à Arnage. En effet tous les enfants du voyage ne relèvent pas d'un dispositif d'aide ; certains effectuent leur scolarité comme n'importe quel enfant sédentaire.

En maternelle, le travail s'effectue en petits groupes, auxquels participent des enfants sédentaires présentant des difficultés de langage et de repérage dans l'espace.

Au cycle 2, je travaille seulement avec des enfants du voyage en retard scolaire. Je les rencontre deux fois par semaine en leur proposant des exercices spécifiques ou en reprenant des notions abordées dans la classe. Je pense qu'on pourrait envisager, dans ces groupes d'aide, de réunir enfants du voyage et enfants sédentaires, pour une meilleure émulation.

Au cycle 3, je travaille aussi exclusivement avec des enfants du voyage mais j'ai opté pour des prises en charge individuelles car les difficultés dans l'acquisition de la lecture sont trop hétérogènes entre les différents élèves signalés.

Je constate avec joie les progrès quotidiens de la majorité de mes élèves. Je m'interroge sur les raisons qui laissent certains d'entre eux éloignés des apprentissages qui leur sont proposés. J'apprécie les échanges que je peux avoir avec les parents à la sortie des classes, mais je trouve ce temps trop limité pour impliquer l'ensemble de la famille dans la démarche d'accompagnement dont certains enfants auraient besoin afin de tirer un meilleur parti des activités scolaires.

Ma deuxième mission s'effectue au PAS où, en accord avec l'enseignant présent à temps plein, j'assure un travail portant sur la langue écrite (lecture et écriture). Les jeunes accueillis présentent, dans ce domaine, des niveaux

La scolarisation des enfants du voyage

allant de la première année de cycle 2 à la troisième année de cycle 3. Pour chacun(e) des élèves, je dois définir une progression individualisée tenant compte des compétences acquises au cours de la scolarité primaire. Je fais appel à différentes méthodes que j'adapte à chacun(e), qu'il ait 12 ou 16 ans. Je tâche d'inscrire le travail que je leur propose dans des thèmes de vie les concernant : en premier les activités scolaires, mais aussi la chasse, les voitures, le voyage...

Pour certains, l'instabilité et la difficulté à se concentrer sont un frein au travail scolaire, même pratiqué de façon individualisée. Un de mes élèves me semblait d'ailleurs relever d'une aide extra pédagogique que je n'ai pu lui apporter pour des raisons à la fois liées à la courte durée de scolarité et à l'absence de référent psycho pédagogique pour les élèves du PAS.

Cependant, je n'ai pas rencontré de problème de discipline important.

Je comprends que, pour des raisons à la fois pédagogiques et culturelles, il soit difficile aujourd'hui d'accueillir ces adolescents au collège comme n'importe quel sédentaire. Je regrette cependant que le PAS soit géographiquement éloigné et pédagogiquement étranger au collège. Il serait grand temps de réfléchir à des modes d'intégration qui rapprocheraient et feraient vivre et apprendre ensemble des jeunes qui ont tout à gagner à mieux se connaître et à s'accepter.

Mon expérience d'enseignante dans un poste d'aide à l'intégration scolaire des voyageurs en écoles maternelle et élémentaire me donne l'espoir qu'un jour nous accueillerons les « plus de 12 ans » au même titre que les « gadgés » en laissant de côté nos a priori et notre rigidité d'esprit.

Céline Rousseau-Gourri, professeur des écoles - 25 mai 2005

Un réseau d'organismes et de personnes ressources

Le pôle « Gens du Voyage » du Conseil général de la Sarthe

Relevant de l'action sociale de proximité de la DISS (Direction des Interventions Sociales et Sanitaires) le pôle Gens du Voyage et Personnes Sans Résidence Stable a été créé en juin 2001. Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux (assistantes sociales, éducateur de prévention, conseillère en économie sociale et familiale, puéricultrice, médecin de PMI et secrétaires). Les travailleurs sociaux reçoivent les familles au bureau lors des permanences ou sur rendez-vous et se déplacent sur les lieux de stationnement sur l'ensemble du département. Une permanence délocalisée est organisée sur Château du Loir et un projet de permanence sur le Nord Sarthe est en cours de réalisation. Le pôle assure plusieurs missions. Celles-ci concourent à la mise en œuvre d'une politique d'action sociale caractérisée par un objectif clé : la prévention. Elles concernent les domaines suivants.

Accès aux droits

- Information et orientation de la population en matière de législation sociale.
- Aide aux démarches nécessaires à la valorisation des droits en lien avec les organismes ou administrations concernées.

Recherches d'aides financières

- Restituer la demande d'aide financière dans le cadre d'une démarche d'accompagnement social.
- Déposer les demandes dans le cadre du droit commun auprès des institutions ou collectivités.

Revenu Minimum d'Insertion (RMI)

- Instruction des demandes, en cohérence avec les autres organismes instructeurs, selon l'orientation départementale suivante :
 - Mission action sociale de proximité : instruction des demandes concernant des familles en priorité.
 - Centres Communaux d'Action Sociale : instruction des demandes concernant des personnes seules.
- Insertion sociale générale des bénéficiaires du RMI.
- Formalisation et suivi des contrats d'insertion.

- Pour le public des personnes sans résidence stable :
 - Accompagnement social pour l'accès au logement ou à une structure adaptée (instruction de la demande et suivi).

Logement habitat

- Les actions en direction du public Gens du Voyage :
 - Favoriser le paiement des redevances de stationnement.
 - Rechercher les aides éventuelles dans les dispositifs de droit commun pour les familles en situation de précarité.
 - Acquisition de caravanes : recherches de financements, prévention du surendettement.
 - Sédentarisation : informations sur les obligations à respecter.
 - Habitat adapté : accompagnement social pour l'entrée et le maintien dans les lieux.
- Les actions en direction des personnes sans résidence stable :
 - Accompagnement social pour l'accès au logement ou à une structure adaptée (instruction de la demande et suivi).

Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

- Prévention
 - Détecter et évaluer les situations sociales les plus vulnérables (sur les plans matériels, psychologiques, éducatifs et affectifs...).
 - Initier et développer une action socio-éducative auprès de ces familles et de ces jeunes, tant au niveau individuel que collectif, notamment en soutenant l'accès à la scolarisation.
- Protection
 - Détecter les situations d'enfants en danger ou en risque de danger.
 - Les signaler aux autorités compétentes administratives ou judiciaires.
 - Assurer la coordination avec les services concourant à la protection de l'enfance (PMI, ASE, Service Sociaux Spécialisés).

Protection Maternelle et Infantile (PMI)

- Prévention prénatale.
- Prévention postnatale.
- Participation à la prévention de la maltraitance.

Maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées

Accompagnement Social Familial en lien, le cas échéant, avec les services spécialisés compétents.

Contact

Pôle GV-PSRS Immeuble Lafitte
67, Bd W. Churchill
72100 Le Mans - Tél : 02 43 72 47 20 - Fax : 02 43 72 90 54.

Un réseau d'organismes et de personnes ressources

Le Centre Social Départemental Gens du Voyage - Voyageurs 72

L'association du Centre Social Départemental des Gens du Voyage - Voyageurs 72 constituée le 5 avril 2002, assure depuis le 1^{er} janvier 2003, plusieurs services en direction de la population Gens du Voyage. Elle dispose d'une équipe de cinq salariés.

L'association bénéficie d'un agrément Centre Social par la Caisse d'Allocations Familiales, de financements de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil général de la Sarthe et de l'État et de participations des usagers Gens du Voyage.

Ses locaux, mis à disposition par la Ville du Mans, sont situés sur le terrain d'accueil des Gens du Voyage.

Son action s'inscrit à l'échelle départementale ; elle s'adresse aux Gens du Voyage, ainsi qu'aux sédentaires et aux collectivités territoriales.

Environ 700 familles « Gens du Voyage » sont concernées soit approximativement 1800 personnes.

Missions

- Favoriser l'accueil et les services de proximité utiles aux Gens du Voyage.
- Être un lieu de rencontre et d'information afin de faciliter la vie quotidienne.
- Favoriser la participation des Gens du Voyage pour la construction de projets collectifs.
- Initier des projets en partenariat.

Axes d'intervention

- Coordination des actions de développement social et culturel des Gens du Voyage.
- Domiciliation postale : ce service s'adresse aux Gens du Voyage qui désirent avoir une adresse postale fixe. Le courrier est remis en main propre ou réexpédié sur demande téléphonique à l'adresse de leur choix.
- Domiciliation RMI : dans le cadre de la loi sur le RMI, l'association est habilitée par le Conseil général à recevoir l'élection de domicile des Gens du Voyage titulaires d'un titre de circulation et stationnant dans la Sarthe.
- Accompagnement socio-administratif : au quotidien, le centre aide les usagers à lire, comprendre les courriers, remplir les formulaires divers, rédiger des courriers, prendre contact avec les différents organismes.
- Médiation : le centre facilite la relation entre les Gens du Voyage et leur environnement dans les domaines de l'habitat, du stationnement, de la justice ...
- Actions dans les domaines de la scolarisation, de l'insertion économique, de l'habitat, de l'accès aux droits, de la vie sociale et culturelle.

Contact

Madame la Directrice
Centre Social Voyageurs 72
22 rue François Monier
BP 23068
72003 Le Mans Cédex 1
Tél : 02 43 52 18 59
Fax : 02 43 52 05 34

Un réseau d'organismes et de personnes ressources

Le Syndicat mixte de la région mancelle pour le stationnement des Gens du Voyage (SMGV)

Les récentes lois sur les Gens du Voyage donnent obligation aux communes d'aménager des aires de stationnement mais s'accompagnent de pouvoirs de police renforcés pour les maires et de nouvelles sanctions à l'encontre des Gens du Voyage qui continueraient de stationner n'importe où. Ces nouvelles dispositions permettront de lutter efficacement contre le stationnement anarchique, mais à une seule condition : que des terrains aient été aménagés.

C'est pourquoi, *sept communautés de communes de l'agglomération mancelle* ⁽¹⁾ et *trois communes indépendantes* ⁽²⁾ ont décidé d'unir leur force en donnant naissance à une nouvelle collectivité locale : **le Syndicat Mixte de la région mancelle pour le stationnement des Gens du Voyage (SMGV) a été créé le 6 avril 2004.**

Ce syndicat est chargé de la gestion des terrains de stationnement existants dont la réhabilitation est programmée: Le Mans (dont la capacité sera portée à 50 places), Mulsanne (30 places), Champagné (11 places) et Changé (10 places). Par ailleurs, 7 autres terrains de stationnement répartis sur le territoire de la région mancelle seront aménagés : Yvré l'Evêque (30 places), Roëzé-sur-Sarthe (25 places), Écommoy, Neuville, Saint-Jean d'Assé, Voivres-lès-le-Mans (10 places chacun). Ainsi, à terme, la région mancelle disposera de 196 places de stationnement.

Par ailleurs, le SMGV est chargé de l'aménagement d'une aire de grand passage. Située au Carrefour du Frêne à la sortie du Mans sur la route de Laigné-en-Belin et d'une surface de 19.000 m², ce terrain accueillera 3 à 4 fois par an des rassemblements religieux ou familiaux de plus de 100 caravanes.

L'ensemble des travaux est pris en charge par l'État et le Conseil général, tandis que le fonctionnement est assuré par les redevances payées par les voyageurs (16%), une aide de l'État (12%) et la contribution des collectivités membres du syndicat (1€ par an et par habitant soit 72% des dépenses).

Contact

SMGV

24 rue François Monier

72100 Le Mans

Tél. Fax : 02 43 84 13 60.

1) Communautés de communes adhérentes : Bocage Cénomane, Orée de Bercé Belinois, Portes du Maine, Rives de Sarthe, Sud Est du Pays Manceau, Val de Sarthe, Le Mans Métropole.

(2) Communes indépendantes adhérentes : Champagné, Ruaudin, Spay.

Un réseau d'organismes et de personnes ressources

Aires d'accueil à créer ou à réhabiliter dans le périmètre du Syndicat Mixte pour le stationnement des Gens du Voyage (SMGV)

EPCI et communes isolées	Localisation des terrains à créer ou à réhabiliter	Nombres de places
Communauté Urbaine du Mans Le Mans Métropole	Le Mans (50 places, à réhabiliter) Yvré l'Evêque (30 places) Mulsanne (30 places)	110
Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois	Terrain de 10 places à définir sur une des communes	10
Communauté de Communes Sud Est du Pays Manceau	Changé (10 places)	10
Communauté de Communes Val de Sarthe	Roëzé-Sur-Sarthe (25 places) Voivres-Les-Le Mans (10 places)	35
Communauté de Communes Bocage Cénomane	aucun	0
Communauté de Communes Portes du Maine	Saint-Jean-D'Assé (10 places)	10
Communauté de Communes Rives de Sarthe	Neuville-Sur-Sarthe (10 places)	10
Champagné	Terrain de 11 places à réhabiliter	11
Ruaudin	aucun	0
Spay	aucun	0
	TOTAL	196

À noter : hors du périmètre du SMGV :

Communauté de Communes l'Antonnière : **Saint-Saturnin, la Milesse ou Aigné** (30 places à créer).

Bibliographie

Ouvrages généraux

Minorité et scolarité, le parcours tsigane / Liégeois J-P. .- CRDP Midi Pyrénées, 1997
Tsiganes et voyageurs : du terrain à l'école .- CRDP d'Auvergne, 1998
Les tsiganes une destinée européenne / Asseo H. .- Col. Découvertes Gallimard, 1994
Tsiganes : Identité, évolution / Williams P. .- Syros, 1993.

Vidéos

Réussir sans attaches, la scolarisation des enfants du voyage .- CRDP Champagne Ardennes, 2003
Pour une meilleure scolarisation des enfants des familles tsiganes et voyageurs .- ONISEP, 1997

Revues

Tsiganes et voyageurs, Hommes et migrations n° 1188-1189 - juin juillet 1995
Études tsiganes n° 8 (2/1996)
Revue du CRE (Centre de Recherche en Éducation) n° 18 - novembre 2000 Publication de l'Université de Saint Etienne

Littérature - albums de jeunesse

Mille ans de contes tsiganes / Solet B. .- Milan, 1997
La flûte tsigane / Solet B. .- Flammarion Castor Poche, 1982
Milena du voyage / Bruneau J. .- Syros, 2001

Romans de jeunesse

L'étrange chanson de Svéti / Brisou-Pellen E. .- Flammarion Castor Poche, 1985
Stationnement interdit / Solet B. .- Livre de poche, 1996
La petite fille à la roulotte / Godden R. .- Gallimard Folio Junior, 1998
Pas touche à la Manouche / Zay D. .- Magnard, 2000.
Grâce et dénuement / Ferney A. .- Actes Sud, 1997 et J'ai lu.

Le groupe départemental « scolaire des enfants du voyage » a rédigé la présente livraison d'EduSarthe, réalisée au C.D.D.P. de la Sarthe en 600 exemplaires.

Directeur de la publication : Jean-Claude Rouanet, Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Sarthe.

34, rue Chanzu - 72071 LE MANS CEDEX 9
Téléphone : 02 43 61 58 00

Cette publication est également disponible (ainsi que les autres documents publiés par l'Inspection académique de la Sarthe) en téléchargement sur le site :

www.ac-nantes.fr/ia72/

Septembre 2005